

RAPPORT DE REALISATION DU POSTULAT 4.03/24

« La sécurité parlons-en ! »

Madame Sandra Hauser, Le Centre

Le postulat demandait d'établir un inventaire des dangers pour les écolières et les écoliers qui fréquentent les écoles et les crèches de la Ville et de définir le cas échéant les mesures à prendre pour les éliminer.

Comme il l'avait été indiqué lors du débat sur ce postulat, le Conseil communal accorde une grande importance à la sécurité aux abords des écoles et des crèches en général. Malgré la mise en place de certaines mesures, aux abords de l'école du Righi, de l'école provisoire de la rue de la Vauche ou de la crèche de la Mandchourie notamment, le Conseil communal reconnaît toutefois que certains secteurs en Ville peuvent encore être améliorés, plus particulièrement pour les jeunes écolières et écoliers. Il reconnaît aussi que le stationnement parfois sauvage de certains parents est une source de danger à certains endroits, particulièrement quand ils viennent chercher leurs enfants à la sortie des écoles.

Le plan de mobilité scolaire pour le giron Château et Arquebusiers, qui a été réalisé dans le cadre du plan spécial, a permis de définir un plan d'actions des mesures à mettre en œuvre afin d'améliorer la sécurité sur les chemins conduisant aux deux écoles aux endroits les plus sensibles. Les premières mesures ont été réalisées et les autres seront mises en œuvre progressivement en lien avec le projet de nouvelle école notamment.

Suite à l'adoption du postulat, une analyse sécurité des abords des écoles a été réalisée, avec l'appui ponctuel d'un bureau spécialisé. Les secteurs les plus sensibles ont été étudiés, avec des constats et relevés sur le terrain, qui ont permis d'établir les esquisses d'aménagement possibles. Les lieux suivants ont été analysés, y compris les passages délicats sur les rues amenant à ces secteurs, en plus de l'école du Château : école des Traversins, école des Moissons, école du Gros Seuc, rue du 24-Septembre.

Les principes d'aménagement prévus dont les plans d'exécution sont en cours prévoient différentes mesures, à réaliser de manière simple et à peu de frais, avec le concours de la voirie dans toute la mesure du possible : augmentation de la sécurité de certaines traversées piétonnes avec des rétrécissements ponctuels et la mise en place de bornes pour améliorer la visibilité, renforcement de certains marquages utiles aux piétons et favorisant le ralentissement des voitures, aménagement de places dépose minutes à des endroits adaptés, afin de supprimer le stationnement sauvage qui peut mettre en danger les enfants, rétrécissements de chaussée afin de modérer le trafic notamment. Les projets d'exécution sont en cours et seront terminés ces prochaines semaines. La mise en œuvre des mesures retenues sera définie en fonction des priorités et des moyens financiers disponibles.

Au niveau des écoles et des crèches, une information sera à nouveau faite à la rentrée scolaire afin de sensibiliser les parents sur les bonnes pratiques et comportements à adopter. Une information sera également donnée dans certains cas sur les chemins les plus adéquats à emprunter par les enfants d'un point de vue sécurité.

De plus, la police continuera à procéder à des contrôles sporadiques pour assurer le respect des règles applicables.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Le chancelier :

Damien Chappuis

Nicolas Guenin

Delémont, le 11 juin 2025